



Description de la formation

Elle permet de remettre à niveau et d'actualiser des connaissances portant essentiellement sur :

- Les changements intervenus dans la réglementation
- Les changements intervenus dans la technologie
- L'accidentologie des embarcations et radeaux de sauvetage

Conditions d'admission

- Être titulaire du CAEERS
- Avoir dix-huit ans au moins
- Aptitude médicale reconnue par le Médecin des Gens de Mer
- Savoir nager

Durée de la formation

La formation comporte 8 heures d'enseignement.